



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 07145

Numéro SIREN : 528 441 009

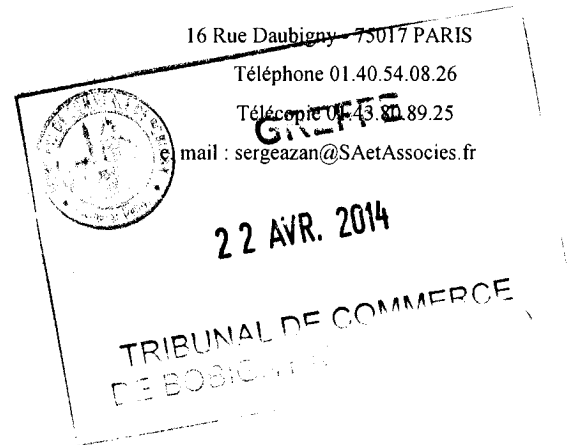
Nom ou dénomination : A.C.D.

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2014 sous le numéro de dépôt 9203

SERGE AZAN
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

9203

A.C.D.



Société à responsabilité limitée

au capital de 8 000 Euros

Siège social : 160 avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE

RCS : BOBIGNY B 528 441 009

**Rapport du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société
en société par actions simplifiée
établi en application de l'article
L.223-43 du code de commerce**

(Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 avril 2014)

**Rapport du commissaire aux comptes
sur la valeur des biens composant l'actif social
et sur la situation financière de la société
A.C.D.**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés de la SARL A.C.D. en date du 3 mars 2014 concernant la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-43 du Code de Commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, ainsi que sur la situation financière de la société. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance, et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Le présent rapport aborde les points suivants :

- 1- Présentation de l'opération de transformation proposée aux associés ;
- 2- Identification des documents de synthèse ;
- 3- Diligences ;
- 4- Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION DE TRANSFORMATION PROPOSEE AUX ASSOCIES

1.1. Motifs et buts de l'opération

En votre qualité de gérant de la SARL A.C.D., vous allez proposer à l'Assemblée Générale de prendre des décisions le 30 avril 2014 :

- sur la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée ;
- et sur la nomination de son président, en la personne de Monsieur Moktar BOURABHA.

Cette transformation en Société par Actions Simplifiée permettra à A.C.D. de se doter d'une structure plus souple, dont le fonctionnement paraît mieux adapté aux activités de la société et à la structure de son capital, dans le cadre de sa pérennité à moyen terme.

La transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau, et de conséquences significatives sur la qualité des associés, qui comme les associés de la Société à Responsabilité Limitée, restent responsables à proportion de leur apport.

1.2. Présentation de la société concernée par l'opération envisagée

La société A.C.D. est une SARL dont l'objet, tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés, est :

"Collecte et traitement des eaux usées : assainissement, dégorgement, inspection télévisée, pompage, curage, détartrage des canalisations ; tous travaux de plomberie et du bâtiment."

Le siège social se situe au 160 avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE.

2. IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DE SYNTHESE

Les derniers comptes intermédiaires clôturés le 31 décembre 2013 présentent un résultat bénéficiaire de 26 028 €, les capitaux propres à cette même date s'élèvent à un montant positif de 66 695 €, s'analysant comme suit :

	Capitaux propres au 31/12/2013 (en euros)
Capital social	8 000 €
Report à nouveau	32 668 €
Résultat du bilan 31/12/2013 (bénéfice)	26 028 €
Situation nette au 31/12/2013	66 696 €

Il est à noter toutefois que le capital s'élève à 8 000 €.

Les ressources de la société au 31 décembre 2013, soit un montant de passif de 181 650 € ont permis de financer divers éléments constitutifs de l'actif social, se présentant comme suit :

Eléments	Détail (en euros)
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	43 508
Valeur brute	86 961
Amortissements et provisions	- 43 453
Immobilisations financières	2 394
TOTAL Actif immobilisé	45 902
Stocks	-
Autres créances	134 842
Disponibilités	906
Charges constatées d'avance	-
TOTAL Actif circulant	135 748
TOTAL Actif	181 650

3 DILIGENCES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, selon les normes de la profession, pour apprécier la valeur des biens composant l'actif social, et me suis fait communiquer tous documents financiers, contrats et justificatifs de nature à m'éclairer, afin :

- de vérifier la réalité des éléments d'actif et de passif,
- de m'assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des biens composant l'actif social.

Pour me permettre d'apprécier la situation financière de la société, j'ai effectué les diligences spécifiques suivantes :

- j'ai vérifié que les documents comptables servant de base à la transformation ont été établis selon les principes conformes à la réglementation comptable et à ceux habituellement retenus par la société ;
- conformément aux normes professionnelles en matière d'utilisation des travaux de contrôle effectués par d'autres personnes, je me suis assuré par des vérifications appropriées que les travaux effectués par l'expert-comptable de la société A.C.D. sur les comptes intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2013, étaient conformes aux objectifs de ma mission ;
- je me suis fait communiquer toutes les informations et documents permettant d'apprécier la continuité des activités de la société ;
- j'ai vérifié que le résultat de la société jusqu'à la date d'émission du présent rapport ne remettait pas en cause l'opération envisagée ;

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Paris, le 15 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes



Serge AZAN

Membre de la Compagnie Régionale de Paris